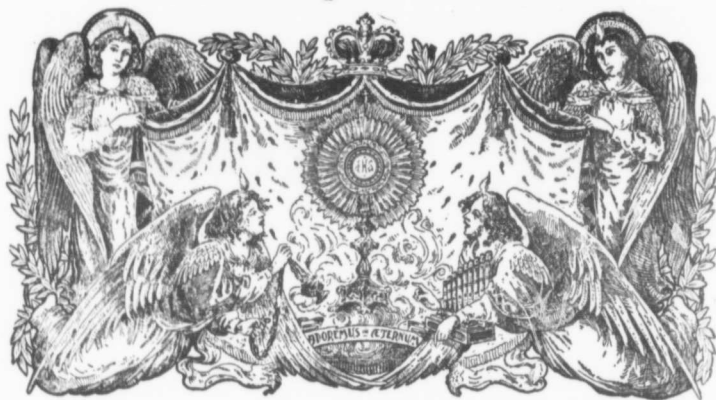




Les Quarante Heures

DEPUIS la mort de Notre Seigneur au soir du Vendredi Saint jusqu'à sa Résurrection au Dimanche de Pâques, il s'est écoulé quarante heures. C'est en mémoire de ces quarante heures où le corps de Jésus est resté dans le sépulcre, que l'Eglise a établi les exercices des *Quarante Heures*. Cette pieuse dévotion commença à Milan (1534), s'établit ensuite dans quelques autres villes d'Italie et s'introduisit à Rome dans plusieurs sanctuaires. Le Pape Clément VIII (1592) institua à perpétuité dans Rome ces prières publiques, de manière qu'elles se fissent le premier Dimanche de l'Avent dans la Chapelle du Palais Apostolique. Les malheurs publics, dont l'Eglise était alors affligée, portèrent Clément VIII à établir cette belle dévotion, afin que, le jour et la nuit, les fidèles, prosternés devant Jésus-Christ exposé sur les autels, le prient pour apaiser sa justice et obtenir les effets de sa miséricorde. Le Pape Paul V confirma les dispositions de Clément VIII, ainsi que les indulgences accordées par ce Pape.

Ces indulgences sont: 1. *Indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire*, pour tous ceux qui s'approchent des sacrements, visitent l'église où le Saint Sacrement est exposé et y prient aux intentions du Pape;